

## Compte rendu de la séance du jeudi 03 mai 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Karine VAISSIERE

### Ordre du jour:

### Délibérations du conseil:

#### Vote de crédits supplémentaires - ea condat ( DE 2018 039)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
2318 - 14	Autres immo. corporelles en cours	6000.00		
2318 - 16	Autres immo. corporelles en cours	-6000.00		
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CONDAT, les jour, mois et an que dessus.

#### Mise à jour du rôle des biens sectionnaires ( DE 2018 040)

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise à jour du rôle des biens sectionnaires pour l'année 2018 :

##### La Borie d'Estaules

Suppression de BONNY Nicole

##### Roucoules - Petit Jolon

Suppression de MOULIN Jacques

Suppression de MAURIOT Madeleine

Suppression de FAU Stéphanie  
Ajout de CONSTANTIN TERRISSE Emilie  
Ajout de FLAGEL Francis

La Pallie

Ajout de CHASSAT Dominique

Laveissière

Suppression de l'EARL des 3 tilleuls

Le Vaisset

Suppression de MAISONNEUVE Elisabeth

Le Bac

Ajout de GOURHAND Yves

**Subvention exceptionnelle - Association des chevaux lourds d'Allanche ( DE 2018 041)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'association des chevaux lourds d'Allanche.

Considérant que des éleveurs de chevaux lourds sont présents sur la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'attribuer à l'Association des chevaux lourds d'Allanche une subvention exceptionnelle de 100 €

**Vente d'une coupe de bois sur pied ( DE 2018 042)**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une coupe est inscrite à l'état d'assiette 2018 en forêt communale de Condat, Parcelle 9, et qu'il y a lieu de décider l'affectation de ces bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre cette coupe sur pied, à la diligence de l'O.N.F.
- s'engage à inscrire au budget communal les sommes nécessaires au financement des frais de garderie et des impôts fonciers.

**Service de garderie à midi - Dérogation ( DE 2018 043)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités et les tarifs du service de garderie de l'école à partir de la rentrée de septembre 2018, validés par délibération en date du 16 Mars 2018.

Depuis la diffusion de cette nouvelle organisation auprès des parents d'élèves, certains qui travaillent, notamment avec des horaires variables, ont exprimé le besoin d'une garderie entre 12h et 13h50 les jours d'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'assurer un service de garderie à l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les matins de 7h45 à 8h20, les midis (sur dérogation pour les parents qui travaillent) de 12h à 13h50, les après-midis de 16h30 à 17h30, ainsi que les mercredis matins de 8h30 à 12h30

- D'appliquer la tarification suivante aux familles pour la garderie
  - Garderie du matin : gratuite pour tous
  - Garderie de l'après-midi et du mercredi matin : 1,25 € / heure
  - Si 2 enfants de la même famille : 1 € / heure / enfant
  - Si 3 enfants de la même famille, le service est gratuit pour le 3<sup>ème</sup> enfant.
  - Toute heure commencée sera due.
  - Garderie de midi : 1,25 € pour la séance quelle que soit la durée, gratuite pour les rationnaires de la cantine.

#### Contrat d'honoraires - Aménagement du camping ( DE 2018 044)

Monsieur le Maire rappelle le choix d'Atelier Site Architecture pour assurer la maîtrise d'oeuvre pour le développement du camping de la Borie Basse et présente à l'assemblée le devis d'honoraires du maître d'oeuvre.

Celui-ci se monte à 24 623,20 € (Taux d'honoraires de 6% sur les aménagements extérieurs et de 10% sur le bâtiment).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'honoraires du maître d'oeuvre et à demander à celui-ci de lancer la Consultation des Entreprises pour la réalisation de la première tranche de travaux.